

diffusion. Il a complètement renoncé à l'idée de voir les volontaires représentés au Conseil. Le rapport du comité n'a pas exclu, dans ses recommandations, la présence au Conseil de représentants des volontaires, bien au contraire. Aujourd'hui, nous le savons, le gouvernement entend désigner tous les membres du Conseil, outre le président et le vice-président. On ne pousse apparemment pas la démocratie jusqu'à faire confiance au Conseil, en permettant aux membres désignés par le gouvernement d'élire eux-mêmes leur président et leur vice-président. On peut dire adieu à la démocratie au sein du Conseil.

Je sais que les réunions du Conseil permanent élu, un organisme dont l'existence a duré trois ou quatre mois, n'étaient rien moins que paisibles. Mais je sais également que pendant les trois premières années de son existence, la Compagnie a été menée—peut-être vaudrait-il mieux dire malmenée—par un conseil d'administration désigné et que, pendant tout ce temps elle a connu ennui sur ennui. Si donc on s'imagine qu'en se contentant de lui assurer un Conseil de membres désignés, sans aucune représentation des volontaires, on pourra résoudre les problèmes de la Compagnie des jeunes Canadiens, tout ce que je puis dire c'est que nous l'avons déjà essayé et que cela n'a rien donné.

Le député qui m'a précédé a fait grand état du fait qu'à l'époque, il y avait des gens haut placés dans le gouvernement qui occupaient la place de membres nommés dans le Conseil. Personne ne peut donc permettre au gouvernement de se laver les mains des conditions chaotiques qui ont régné à la suite de la politique et des faiblesses de ce Conseil, qu'il s'agisse d'actions ou d'omissions. Il se peut, bien entendu, que le Conseil soit composé d'hommes et de femmes doués de sensibilité, d'esprit créateur et même, qui sait, de courage—autrement dit de gens suffisamment sûrs d'eux pour réaliser jusqu'au bout des projets utiles, même si certains les contrecarrent. Nos craintes s'avéreront peut-être injustifiées. On doit certes l'espérer, car il y a suffisamment de plaies sociales pour occuper, non pas 200 mais 2,000 volontaires durant des années.

Nous ne pouvons qu'approuver les tentatives visant à renforcer l'appareil administratif de l'organisation. Nous ne contestons pas les propositions visant à modifier la loi si une mesure de ce genre doit renforcer, parmi le personnel et les volontaires, la conscience de leurs responsabilités. Nous ne rejetons pas non plus les propositions tendant à resserrer le contrôle de la comptabilité financière. Par exemple, nous ne trouvons pas mauvais de stipuler que l'auditeur général doit vérifier les livres. Nous reconnaissons qu'il y a eu autrefois des programmes extrêmement ruineux et

que les volontaires et le Conseil ont pris des décisions vraiment irréflechies. Il est également regrettable, selon moi, qu'un certain nombre de volontaires ne se contentaient pas d'être indépendants du gouvernement, mais voulaient en outre être indépendants de leur propre Conseil. Cette attitude ne peut être admise. Elle a provoqué de nombreux malentendus, elle a entraîné un gaspillage éhonté et, partant, une mauvaise publicité que la Compagnie aura beaucoup de mal à faire oublier.

• (4.30 p.m.)

Nous savons aussi que, malgré tout le tumulte, il y a eu d'excellentes réalisations au fil des ans et nous voudrions les voir se poursuivre et s'amplifier. Quand le travail des volontaires est bien vu des habitants d'une collectivité, que les volontaires jouissent de la confiance du milieu où ils travaillent, nous nous opposons à ce qu'ils soient congédiés au gré et caprice de quelque bureaucrate, tout simplement parce que leur travail incommoder certains groupes puissants. Ce fut le cas du projet du Cap-Breton, d'après un récent compte rendu du *Star* de Toronto.

Dès que ce bill-ci sera à l'étude au comité, je vais me faire un devoir de découvrir quelles décisions, concernant gens et projets, ont été prises depuis l'imposition de la tutelle en décembre, sous la direction du contrôleur et du directeur. Nous voulons aussi en connaître toutes les causes et toutes les raisons, car les décisions et leur raison d'être nous fourniront peut-être un indice, une idée à la dérochée, si vous voulez, de l'allure et du mode d'action auxquels donnera bien la mesure législative à l'étude aujourd'hui.

En outre, je me fais fort d'obtenir que les volontaires puissent comparaître devant notre comité, car en négligeant cet aspect, nous nous sommes déjà rendus coupables d'une grave omission dans nos délibérations. Je vais également prier les membres du comité de se rendre compte de visu de quelques-unes des entreprises, ce que nous n'avons pas fait bien que notre mandat du gouvernement nous l'ait permis, en raison surtout du délai qui nous avait été imposé. C'est sans doute parce que nous n'avons pas fait comparaître les volontaires ni examiné les entreprises sur place que le rapport du comité a été aussi excessif et que la mesure législative qui a suivi a été beaucoup plus sévère qu'elle ne l'aurait été, je pense, si nous avions entendu les témoignages des volontaires et nous étions rendu compte de leurs réalisations. Nous sommes des parlementaires, des gens qui prennent des décisions, et nous aurions dû, par conséquent, être au courant des projets, bons ou mauvais, qui étaient déjà entrepris en décembre.